

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 12 février 2026 à 19h00.

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du cinq février deux mil vingt-six dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Daniel MENUÉ, Annie BAGGIO, Daniela MORONVAL, Michel MAILLARD, Phillipe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 5

Christian LEMAIRE donne procuration à Hélène FOURDRIGNIER

Olivia SALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Véronique ROTTELEUR donne procuration à Philippe KUPPENS

Yannick LIÉVIN donne procuration à Daniela MORONVAL

Emmanuel CHARETTE donne procuration à Michel MAILLARD

Excusé : 1

Athur WAGNON

Secrétaire : Cyprien DUBUS

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

2- Participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin au titre de l'année scolaire 2024-2025

La commune de Templeuve-en-Pévèle soutient le service de restauration scolaire de l'école privée Saint-Martin par une participation forfaitaire d'un euro par repas pour chaque élève domicilié dans la commune.

Il est proposé de reconduire cette participation pour l'année scolaire 2024-2025. Sur la base des repas effectivement servis, le montant total de la subvention s'élève à 18 865 €.

Cette participation est versée à l'OGEC de Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire soumet la participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin au titre de l'année scolaire 2024-2025 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Fixation du taux des taxes locales au titre de l'année 2026

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à fixer annuellement les taux des taxes locales.

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir les taux communaux au niveau de 2025, sans augmentation pour les contribuables.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,84 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,49 %

Monsieur le Maire soumet la fixation du taux des taxes locales au titre de l'année 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026

Conformément à la réglementation budgétaire, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise anticipée et l'affectation des résultats de l'exercice 2025. La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 28 janvier 2026.

L'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 659 376,16 € et un excédent d'investissement de 571 676,58 €, avec un besoin de financement de la section d'investissement de 300 354,43 € après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter 800 000 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement et de reporter le solde, soit 859 376,16 €, en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Approbation du Budget Primitif 2026

Conformément au CGCT, le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif 2026, élaboré à partir du débat d'orientations budgétaires du 18 décembre 2025 et présenté en Commission Finances le 28 janvier 2026.

Le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et dépenses prévisionnelles de la commune pour 2026 et se compose de deux sections équilibrées.

La section de fonctionnement s'établit à 7 267 293 € en recettes et 6 693 920 € en dépenses, dégageant un suréquilibre permettant l'affectation de 800 000 € en investissement et un virement à la section d'investissement de 621 673,78 €.

La section d'investissement s'équilibre à 4 707 190,08 €, restes à réaliser inclus. Les principales opérations concernent les travaux sur les bâtiments communaux, la voirie, la mise aux normes PMR de la salle polyvalente et des opérations foncières.

La commune poursuit une gestion maîtrisée de sa dette, avec un remboursement du capital de 925 609,46 € en 2026, sans recours à un nouvel emprunt bancaire.

Monsieur le Maire soumet le budget primitif 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

6- Approbation du rapport de la CLECT du 12 janvier 2026

Par délibération du 7 juillet 2025, la Communauté de communes Pévèle-Carembault a modifié ses compétences, incluant la prise de compétence « confection et livraison de repas », actée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2025.

La CLECT s'est réunie le 12 janvier 2026 afin d'évaluer les charges transférées à l'intercommunalité. Le rapport correspondant a été notifié aux communes le même jour.

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport de la CLECT relatif à ce transfert de compétence, permettant d'en fixer les modalités financières et la traduction budgétaire.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du rapport de la CLECT à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Demande de subvention au titre des équipements sportifs structurants (E2ST) auprès de la Région des Hauts-de-France

Dans le cadre de la modernisation des équipements sportifs communaux, la commune prévoit la rénovation du terrain de football en gazon synthétique afin d'améliorer les conditions de pratique et la sécurité des usagers.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 606 170 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention de 181 851 € HT auprès de la Région Hauts-de-France, au titre du dispositif Équipements Sportifs Structurants (E2ST).

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre des équipements sportifs structurants (E2ST) auprès de la Région des Hauts-de-France à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet de 20h pour l'agence postale communale pour une durée de 12 mois à compter du 1er mars 2026

Conformément au Code général de la fonction publique, et notamment à l'article L.332-23-1°, il appartient au Conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Afin d'assurer la continuité du service postal sur le territoire communal, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour l'accueil de l'agence postale communale. Cette création répond à un accroissement temporaire d'activité.

Le poste sera pourvu par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 1er mars 2026. L'agent devra justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle correspondant aux compétences requises pour l'emploi.

Les missions principales de l'agent seront :

- Accueil physique du public ;
- Vente des produits et services de La Poste ;
- Gestion des services financiers et prestations associées, notamment le retrait d'espèces ;
- Accompagnement du public dans l'utilisation des outils numériques proposés par La Poste.

Monsieur le Maire soumet la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet pour une durée de 12 mois à compter du 1er mars 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

9- Modification du tableau des effectifs – Suppressions de postes au 15/02/2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code général de la fonction publique territoriale, le Conseil municipal est chargé de déterminer et d'adapter les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Le tableau des effectifs doit être régulièrement actualisé pour tenir compte de l'évolution des besoins de la collectivité et de la situation administrative des agents. Les suppressions d'emplois font l'objet d'un avis préalable du Comité Social Territorial, qui a été saisi.

Plusieurs postes actuellement vacants, suite à des mutations, des avancements ou des départs définitifs, n'ayant pas vocation à être pourvus à court ou moyen terme, doivent être supprimés afin de maintenir la cohérence du tableau des effectifs et d'assurer une gestion rigoureuse des ressources humaines.

Il est ainsi proposé de supprimer, à compter du 15 février 2026, les emplois suivants :

- 1 poste d'Attaché – catégorie A – temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal de 2^e classe – catégorie B – temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif – catégorie C – temps complet
- 1 poste d'Animateur principal de 2^e classe – catégorie B – temps complet
- 1 poste d'Éducateur des APS principal de 1^{re} classe – catégorie B – temps complet
- 1 poste de Technicien – catégorie B – temps complet
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe – temps complet
- 4 postes d'Adjoint technique – catégorie C – temps complet

Cette modification n'aura aucune incidence sur la continuité du service public, les missions correspondantes ayant été réorganisées ou intégrées dans la nouvelle structuration des services.

Monsieur le Maire soumet la modification du tableau des effectifs – suppressions de postes au 15 février 2026 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

**Vu, le Maire
Luc MONNET**

